

**Arrêté du Maire n° AR2026/035 portant délégation de fonction à Monsieur Charles HEENDRICKXEN**

Le Maire de la Commune d'OLEMPS (Aveyron),

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-18,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2026 par laquelle le conseil municipal s'est prononcé sur les indemnités perçues par les élus dans le cadre de leurs délégations de fonction,

Vu l'arrêté du Maire portant délégation de fonctions à l'aménagement urbain, aux travaux et à la gestion du patrimoine communal et de signature au 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, avec une coordination et une subdélégation à l'environnement et au cadre de vie,

Considérant que, pour le bon fonctionnement des affaires communales, il y'a lieu de définir par voie d'arrêté distinct, les délégations exercées sous couvert de Madame le Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, par Monsieur Charles HEENDRICKXEN, conseiller municipal, de la compétence subdéléguée.

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Monsieur Charles HEENDRICKXEN, est délégué **à l'environnement et au cadre de vie.**

A ce titre, et sous la coordination du 1<sup>er</sup> adjoint à l'aménagement urbain, aux travaux et à la gestion du patrimoine communal, il sera en charge de :

**① - Environnement, transition énergétique et mobilités durables**

- Mise en œuvre et suivi des actions de protection de l'environnement
- Participation à l'élaboration et au suivi du PCAET (Plan Climat Air Energie)
- Suivi de la transition énergétique et analyse des consommations et dépenses énergétiques communales
- Sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux
- Suivi des actions liées à la GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)
- Développement et suivi des mobilités douces (cheminements piétons, pistes cyclables)

**② - Cadre de vie, espaces publics et patrimoine naturel**

- Gestion, entretien et valorisation des espaces publics, espaces verts et équipements extérieurs
- Organisation et suivi du fleurissement communal
- Suivi des aires de jeux et équipements de plein air
- Organisation et suivi de la propreté urbaine
- Entretien des chemins ruraux et gestion du bois de Linars
- Mise en œuvre et suivi des partenariats avec les ESAT et structures d'insertion pour l'entretien des espaces publics

**③ - Cimetière et affaires funéraires**

- Gestion, organisation et entretien du cimetière communal
- Suivi des concessions funéraires et relations avec les familles et opérateurs funéraires
- Gestion administrative des opérations funéraires dans le respect de la réglementation